

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

*Séance du 3 février 2021*

L'an deux mille vingt et un le trois février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes à BÉSIGNAND, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

**Étaient présents :** CAZENAIVE Bernard et SICRE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et CASAURANCO Jean-Marc (ABOS). DOUET Frédéric et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSIGNAND). NÈGRE Jérôme (BIRON). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). MÉDOU Olivier et TADDIA Ludovic (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais (LACQ). MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). SABY-MAUBESY Nadia (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean et ESCOS Julien (MASLACQ). BOURDEU Hélène et MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). BREGLER Guillaume (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël (PARBAYSE). HAGET Robert (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). LAPADU Thècle (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse et ESTREM Serge (TARSACO). ARRIAU Philippe (VIELLESÈGURE). DULOUT Alain, BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques, PIAT Jean, MICHON Olivier, SUREAU Frédéric ROUSSELET Patrick (CAPBP).

**Étaient excusés :** TAPIN Laurent (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CAZENAIVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). LABBÉ Pascal (LOUBIENG). LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). GENNEVOIS Anne-Lyse (MOURENX). PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). CAMGRAND Frédéric (PARDIES). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARRENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÈGURE). LARRIEU Didier, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, RECORDE Philippe, CHOURRÉ Serge (CAPBP). BERINGUER Sophie (Trésorière de MONEIN). Agence Régionale de Santé. Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Département des Pyrénées-Atlantiques - DAEE. Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**Assistait à la réunion :** DELVERT Lionel (Direction du Syndicat).

**Secrétaire de séance :** LAURIO Michel (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Publié et affiché le 4 février 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il indique que la note de synthèse, jointe à la convocation, aborde sommairement les points de l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- administration générale
  - actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP)
- compétence « Eau Potable »
  - examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
  - affectation du résultat
  - opérations immobilières
  - examen et approbation du projet de budget primitif 2021
  - programme de travaux 2021
  - compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
- compétence « Assainissement Collectif »
  - examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
  - affectation du résultat
  - opérations immobilières
  - examen et approbation du projet de budget primitif 2021
  - programme de travaux 2021
  - compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
- compétence « SPANC »
  - examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
  - affectation du résultat
  - examen et approbation du projet de budget primitif 2021
- questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 9 décembre 2020, joint à la convocation.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE RELATIF AUX FONCTIONS, AUX SUJETIONS, A L'EXPERTISE ET A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSEEP) POUR L'ENSEMBLE DES CADRES D'EMPLOIS DU SYNDICAT

Le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 24 juin 2011 un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, par délibération en date du 25 juin 2019, le RIFSEEP a été instauré pour une partie du personnel du Syndicat, à savoir les cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des adjoints administratifs, des agents de maîtrise et des adjoints techniques. En effet, les décrets concernant les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens n'étaient pas encore parus.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a finalement permis l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux en actualisant les équivalences avec la fonction publique de l'État pour ces cadres d'emplois.

Il rappelle que les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret.

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'État, par application du principe de parité.

Il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur :

- § les personnels bénéficiaires,
- § la nature des primes qui seront versées dans la collectivité,
- § le montant de chacune dans la limite des maxima prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation ; les montants de primes prévus pour les fonctionnaires d'État constituent la limite maximale qui s'impose aux collectivités,
- § les critères d'attribution du régime indemnitaire,
- § la périodicité de versement.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- § d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- § d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à certaines primes existantes telles que l'Indemnité d'Exercice des Missions (IEM), l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

Le Syndicat a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de susciter l'engagement des collaborateurs.

## 1 - BÉNÉFICIAIRES

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois listés ci-dessous :

- § Les attachés
- § Les rédacteurs
- § Les adjoints administratifs

- § Les ingénieurs
- § Les techniciens
- § Les agents de maîtrise
- § Les adjoints techniques

Les primes et indemnités pourront être versées :

- § aux fonctionnaires stagiaires et titulaires
- § aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles prévues pour les fonctionnaires assurant des missions de même nature et même niveau hiérarchique.

## **2 – L'INDEMNITÉ LIÉE AUX FONCTIONS, AUX SUJÉTIONS ET À L'EXPERTISE (IFSE)**

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels liés au poste et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Pour l'État, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Pour chaque cadre d'emplois, il convient de définir des groupes de fonctions selon les critères suivants :

- § Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- § Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- § Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A chaque groupe est rattaché un montant indemnitaire maximum annuel à ne pas dépasser.

Les groupes de fonctions sont hiérarchisés : le nombre de groupes de fonctions est fixé par arrêté pour chaque cadre d'emplois.

## **3 – LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

Chaque année un complément indemnitaire pourra être versé aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés dans les conditions de l'entretien professionnel.

Le versement individuel est facultatif.

Seront appréciés :

- § L'implication au sein de la collectivité
- § Les aptitudes relationnelles
- § Le sens du service public
- § La réserve, la discrétion et le secret professionnels
- § La capacité à travailler en équipe et en transversalité
- § Adaptabilité et ouverture au changement
- § La ponctualité et l'assiduité
- § Le respect des moyens matériels
- § Le travail en autonomie
- § La rigueur et la fiabilité du travail effectué
- § La réactivité face à une situation d'urgence
- § Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes
- § Son implication dans les projets de la collectivité
- § Ses démarches d'évolution dans son domaine d'intervention
- § La disponibilité
- § Esprit d'innovation et créatif
- § La capacité à transférer ses connaissances

Le montant individuel de l'agent, compris entre 0 et 100 % du montant maximum du CIA, est attribué au vu des critères précités.

Ce versement est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

## 4 – LES MONTANTS

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous correspondent au montant brut annuel pour un agent à temps complet.

Compte tenu des effectifs employés par la collectivité, les montants retenus pour chaque groupe de fonction seront compris entre 0 et le montant maximum figurant dans chaque tableau ci-dessous :

### Filière administrative

#### § Attachés territoriaux (catégorie A)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Direction	23 500 €	500 €	24 000 €
Groupe 2	Direction adjointe, expertise	20 900 €	500 €	21 400 €
Groupe 3	Responsable de service, chargé(e) de mission, juriste	16 600 €	500 €	17 100 €

#### § Rédacteurs territoriaux (catégorie B)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable de service, fonctions administratives complexes	13 100 €	500 €	13 600 €
Groupe 2	Chargé(e) d'étude, expertise	12 000 €	500 €	12 500 €
Groupe 3	Assistant(e) de direction	11 000 €	500 €	11 500 €

#### § Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Secrétaire de direction, gestionnaire comptable	10 200 €	500 €	10 700 €
Groupe 2	Fonctions d'accueil et de secrétariat	9 800 €	500 €	10 300 €

### Filière technique

#### § Ingénieurs territoriaux (catégorie A)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Direction	23 500 €	500 €	24 000 €
Groupe 2	Direction adjointe, expertise	20 900 €	500 €	21 400 €
Groupe 3	Responsable de service, chargé(e) de mission, expertise	16 600 €	500 €	17 100 €

§ Techniciens territoriaux (catégorie B)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable de service, fonctions techniques complexes	13 100 €	500 €	13 600 €
Groupe 2	Chargé(e) d'étude, expertise	12 000 €	500 €	12 500 €
Groupe 3	Technicien(ne), contrôleur	11 000 €	500 €	11 500 €

§ Agents de maîtrise (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Agent instructeur, contrôleur, expertise, chef d'équipe	10 200 €	500 €	10 700 €
Groupe 2	Agent d'exécution	9 800 €	500 €	10 300 €

§ Adjoints techniques (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Agent instructeur, contrôleur, expertise, chef d'équipe	10 200 €	500 €	10 700 €
Groupe 2	Agent d'exécution	9 800 €	500 €	10 300 €

## 5 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### a. LE REEXAMEN

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- § en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- § en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite à un concours,
- § au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

### b. LA PERIODICITE DE VERSEMENT

L'IFSE sera versée mensuellement dans la limite du montant annuel individuel attribué.

Le CIA sera versé annuellement en une seule fois.

### c. MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION EN CAS D'ABSENCES

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles, il serait fait application des dispositions applicables aux agents de l'État du décret n° 2010-997 du 26 août 2010. Les primes suivront le sort du traitement pendant :

- § les congés annuels
- § les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail
- § les congés de maladie ordinaire hors l'application du jour de carence
- § les congés pour accident de service ou maladie professionnelle
- § les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'adoption

Il sera suspendu totalement pendant :

- § le congé de longue maladie
- § le congé de maladie de longue durée
- § le congé de grave maladie

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de maladie de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé au titre de la maladie ordinaire ou d'un congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce premier congé de maladie lui demeurent acquises.

Le versement des primes est calculé au prorata de la durée effective du service lors des périodes de temps partiel thérapeutique.

Le versement des primes, IFSE et CIA, sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant les périodes :

- § d'autorisations spéciales d'absence,
- § de départ en formation (sauf congé de formation professionnelle).

Lorsque le régime indemnitaire est maintenu, seule la part "IFSE" serait maintenue si la durée de l'absence ne permet pas une appréciation pertinente de l'engagement et de la manière de servir nécessaires pour le versement du CIA.

Le versement des primes sera suspendu pendant les périodes :

- § de congé de formation professionnelle
- § de suspension dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

#### **d. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL**

Pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public employés à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel les montants de primes retenus sont proratisés dans les mêmes proportions que le traitement.

#### **e. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE**

Les attributions individuelles pour les deux parts du régime indemnitaire (IFSE et CIA) font l'objet d'un arrêté individuel du Président.

L'arrêté portant attribution du complément indemnitaire annuel a une validité limitée à l'année.

L'arrêté d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise a une validité permanente.

Le Président attribuera les montants individuels entre 0 et les montants maximums prévus dans les tableaux susvisés.

#### **f. CUMULS**

Le RIFSEEP est cumulable avec :

- § L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- § Les dispositifs d'intéressement collectif,
- § Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- § La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- § Les indemnités pour travail de nuit, dimanche ou jour férié,
- § Les indemnités d'astreintes,
- § Les indemnités de permanence,
- § Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou les heures complémentaires.

Le Comité Syndical après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique émis dans sa séance du 5 janvier 2021 et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les textes instituant les différentes primes et indemnités sous réserve des conditions particulières d'attribution applicables dans la collectivité décidées par la présente délibération, à savoir :

- § le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions applicables à la Fonction Publique Territoriale,
- § le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
- § le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

- § l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
- § le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- § l'arrêté du 20 mai 2014 modifié pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et son annexe,
- § l'arrêté du 19 mars 2015 modifié pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et son annexe,
- § l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et son annexe,
- § l'arrêté du 3 juin 2015 modifié pris pour l'application aux corps des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et son annexe,
- § l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- § l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- § l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- § l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- § l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

- ADOPTE les propositions du Président relatives aux conditions d'attribution relatives au RIFSEEP, aux bénéficiaires, de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération.

- PRÉCISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2021.

- PRÉCISE que la présente délibération annule et remplace la délibération en date du 24 juin 2011 relative au régime indemnitaire applicable au personnel du Syndicat.

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## COMPÉTENCE « EAU POTABLE »

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « AEP » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « eau potable » de Madame la Trésorière de Monein pour l'exercice 2020.

- DÉCLARE que le compte de gestion « eau potable » 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2020 « eau potable » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Madame la Trésorière de Monein, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :

§ Dépenses prévues.....	6 572 267,00 €
§ Dépenses réalisées.....	3 031 286,85 €
§ Restes à réaliser.....	1 947 062,00 €
§ Recettes prévues.....	6 572 267,00 €
§ Recettes réalisées.....	3 254 933,65 €
§ Restes à réaliser.....	394 130,00 €

- En fonctionnement :

§ Dépenses prévues.....	4 091 988,00 €
§ Dépenses réalisées.....	2 021 962,33 €
§ Recettes prévues.....	4 091 988,00 €
§ Recettes réalisées.....	4 012 838,18 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

§ Excédent d'investissement.....	223 646,80 €
§ Excédent de fonctionnement.....	1 990 875,85 €
§ Résultat global.....	2 214 522,65 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	220 100,00	160 557,97			59 542,03
012	Charges de personnel et frais assimilé	524 500,00	517 528,01			6 971,99
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	84 700,00	68 067,06			16 632,94
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>829 300,00</b>	<b>746 153,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 146,96</b>
66	Charges financières	403 753,00	209 598,28	190 108,45		4 046,27
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	3 907,66			8 092,34
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues	45 900,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 290 953,00</b>	<b>959 658,98</b>	<b>190 108,45</b>	<b>0,00</b>	<b>141 185,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (	1 925 827,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	875 208,00	872 194,90			3 013,10
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 801 035,00</b>	<b>872 194,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 928 840,10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 091 988,00</b>	<b>1 831 853,88</b>	<b>190 108,45</b>	<b>0,00</b>	<b>2 070 025,67</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				



**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		34,44			-34,44
70	Vente de produits finis, prestations de s	2 889 000,00	2 797 128,35			91 871,65
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	15 600,00	17 565,75			-1 965,75
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 904 600,00</b>	<b>2 814 728,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 871,46</b>
76	Produits financiers	50,00	63,54			-13,54
77	Produits exceptionnels	2 000,00	12 709,82			-10 709,82
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 906 650,00</b>	<b>2 827 501,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 148,10</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	167 940,00	167 937,63			2,37
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>167 940,00</b>	<b>167 937,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,37</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 074 590,00</b>	<b>2 995 439,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 150,47</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 017 398,65				

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 532 127,00	1 547 809,13	1 947 062,00	1 037 255,87
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 532 127,00</b>	<b>1 547 809,13</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 037 255,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 113 280,00	1 113 279,66		0,34
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	24 667,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 137 947,00</b>	<b>1 113 279,66</b>	<b>0,00</b>	<b>24 667,34</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	10 247,05		89 752,95
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>5 770 074,00</b>	<b>2 671 335,84</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 151 676,16</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	167 940,00	167 937,63		2,37
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>789 692,00</b>	<b>347 450,83</b>	<b>0,00</b>	<b>442 241,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 559 766,00</b>	<b>3 018 786,67</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 583 917,33</b>
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		12 500,18			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 044 819,00	587 871,43	394 130,00	62 817,57
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 050 000,00	1 050 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 094 819,00</b>	<b>1 637 871,43</b>	<b>394 130,00</b>	<b>62 817,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	332 908,00	332 908,18		0,82
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	621 752,00	222 198,89		399 553,11
<b>Total des recettes financières</b>		<b>954 661,00</b>	<b>555 107,07</b>	<b>0,00</b>	<b>399 553,93</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	10 247,05		89 752,95
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>3 149 480,00</b>	<b>2 203 225,55</b>	<b>394 130,00</b>	<b>552 124,45</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 925 827,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	875 208,00	872 194,90		3 013,10
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>3 422 787,00</b>	<b>1 051 708,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 371 078,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 572 267,00</b>	<b>3 254 933,65</b>	<b>394 130,00</b>	<b>2 923 203,35</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2020 « eau potable », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- excédent d'exploitation 2020 .....	973 477,20 €
- excédent reporté .....	1 017 398,65 €
Soit un excédent cumulé.....	1 990 875,85 €
- excédent d'investissement 2020 .....	236 146,98 €
- déficit reporté .....	12 500,18 €
- déficit des restes à réaliser .....	1 552 932,00 €
Soit un besoin de financement .....	1 329 285,20 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2021 « eau potable » le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
§ En recettes d'investissement (compte 001) .....	223 646,80 €
§ En recettes d'investissement (compte 1068) .....	1 329 285,20 €
§ En recettes d'investissement (compte 1064) .....	2 500,00 €
§ En recettes d'exploitation (compte 002) .....	659 090,65 €

## OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2020

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, sur le bilan de la politique foncière menée par le Syndicat, document qui sera annexé au compte administratif 2020. Les acquisitions ou ventes suivantes ont été réalisées en 2020 sur le budget « eau potable » :

**A – aliénations** : néant

**B – acquisitions** :

Section	N°	Commune	Lieu-dit	Vendeur	Superficie			Prix TTC
					Ha	A	Ca	
AZ	68	Mourenx	Couret	Dominique et Annie CAMET-LASSALLE		7	90	1 000,00 €
B	539	Tarsacq	De Soubac	Michèle LAFON et Odette RANGUETAT		17	96	898,00 €
Superficie totale						25	86	1 898,00 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND connaissance des opérations immobilières effectuées par le Syndicat au cours de l'exercice 2020.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente délibération qui sera annexée au compte administratif 2020.

## EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2021 « eau potable ». Il rappelle également le changement de régime de TVA du budget « eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : en effet, ce budget était jusqu'à présent soumis au régime du transfert du droit à déduction de la TVA ; il devient assujéti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 10 621 574,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3 729 163,00	3 729 163,00
Investissement	6 892 411,00	6 892 411,00
Total	10 621 574,00	10 621 574,00

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président
- VOTE le budget primitif 2021 « eau potable »

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

## Eau Potable

### SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES		POUR MÉMOIRE BP + DM 2020	RÉALISÉ 2020 TTC	BP HT 2021
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>220 100</b>	<b>160 557,97</b>	<b>204 650</b>
604	Achat d'études et de prestations de services	15 000	24 558,85	20 800
6061	Fournitures non stockables (EDF)	9 000	6 872,60	8 000
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	5 000	10 731,42	7 000
6064	Fournitures administratives	8 000	3 680,78	6 500
6066	Carburants	10 000	4 218,13	8 500
6068	Autres matières et fournitures	1 000	0,00	850
613	Location (logiciels COSOLUCE et photocopieur)	14 000	12 139,74	11 700
61521	Entretien et réparations sur bâtiments publics	30 000	23 600,22	20 000
61523	Entretien et réparations sur réseaux	0	0,00	0
61528	Entretien et réparations autres	1 000	2 340,00	2 500
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	10 000	5 328,27	8 500
6156	Maintenance	5 000	5 349,83	5 000
616	Primes d'assurances	25 500	22 372,70	25 500
617	Etudes et recherches	10 000	4 349,17	8 500
618	Divers	18 000	5 682,20	17 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000	1 133,80	9 000
623	Publicité, publications, relations publiques	5 000	5 271,40	4 200
624	Transport de biens et transports collectifs	200	38,06	200
625	Déplacements, missions, réceptions	18 000	4 817,86	17 000
626	Frais postaux et télécommunications	20 000	13 891,02	18 000
627	Services bancaires	3 000	1 350,00	3 000
628	Concours divers (cotisations,...)	1 200	1 627,92	1 700
635	Autres impôts et taxes&versements assimilés (admin.impôts)	1 200	1 204,00	1 200
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>524 500</b>	<b>517 528,01</b>	<b>551 000</b>
621	Personnel extérieur au service	0	0,00	0
6410	Rémunération du personnel	357 000	361 136,42	380 000
6450	Charges sécurité sociales	100 500	99 704,40	102 000
647	Autres charges sociales	15 000	11 656,40	17 000
648	Autres charges de personnel	52 000	45 030,79	52 000
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>84 700</b>	<b>68 067,06</b>	<b>84 700</b>
653	Indemnités, frais mission et formation élus	39 000	36 013,46	39 000
6541	Créances admises en non-valeur	500	0,00	500
6542	Créances éteintes	200	0,00	200
658	Charges gestion courante (CDG 64, trop perçu, PAT, etc.)	45 000	32 053,60	45 000
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>403 753</b>	<b>399 706,73</b>	<b>373 486</b>
66111	Intérêts des emprunts	419 135	419 133,39	390 142
661121	ICNE de l'année N	190 154	190 108,45	169 453
661122	ICNE de l'année N-1	-209 536	-209 535,11	-190 109
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000	0,00	4 000
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>12 000</b>	<b>3 907,66</b>	<b>12 000</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000	907,66	4 000
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	5 000	0,00	5 000
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement (eau vive)	3 000	3 000,00	3 000
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>45 900</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
022	Dépenses imprévues	45 900	0,00	40 000
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>875 208</b>	<b>872 194,90</b>	<b>917 862</b>
675-042	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 000	0,00	3 000
6811-042	Dotations aux amortissements et aux provisions	872 208	872 194,90	914 862
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 925 827</b>	<b>0,00</b>	<b>1 545 465</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>		<b>4 091 988</b>	<b>2 021 962,33</b>	<b>3 729 163</b>

## II - RECETTES

		POUR MÉMOIRE BP + DM 2020	RÉALISÉ 2020 TTC	BP HT 2021
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	0	34,44	0
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0,00	0
6459	Remboursements sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0	34,44	0
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES</b>	2 889 000	2 797 128,35	2 880 000
7011	Eau	2 700 000	2 657 128,35	2 700 000
704	Travaux (participations des particuliers et des communes)	0	0,00	0
708	Produits activités annexes (mise à dispo perso + rbsmt frais)	189 000	140 000,00	180 000
7083	Locations diverses	0	0,00	0
<b>75</b>	<b>PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE</b>	15 600	17 565,75	17 400
752	Revenus des immeubles	400	400,00	400
7588	Produits divers gestion courante (autres)	15 200	17 165,75	17 000
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	50	63,54	50
7688	Produits financiers	50	63,54	50
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	2 000	12 709,82	500
773	Mandats annulés	0	10 209,82	0
775	Produits des cessions d'éléments actif	2 000	2 500,00	500
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	167 940	167 937,63	172 123
777-042	Quote-part des subventions d'investissement transf au cpte de résultat	167 940	167 937,63	172 123
<b>002</b>	<b>EXCÉDENT EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	1 017 398	1 017 398,65	659 090
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>		<b>4 091 988</b>	<b>4 012 838,18</b>	<b>3 729 163</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellés	Opérations non affectées	Achat de terrains	Acquisition de véhicules	Siege du Syndicat	Matériel et prestations informatiques	Acquisition de mobilier	TRAVAUX					Total
								RAR 2020	Programme 2021	HP 2021	Sécurisation champ captant	UPEP Artiguelouve	
	<b>DÉPENSES</b>												
001	Déficit investissement clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
020	Dépenses imprévues	61 710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 710
1391-040	Amortissements des subventions	172 123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172 123
2762-041	Transfert droit déduction TVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
1641	Remboursement emprunts	1 148 516	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 148 516
211-26	Achat de terrains	-	80 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 000
218-27	Acquisition de véhicule	-	-	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
2313-25	Siege du Syndicat	-	-	-	50 000	-	-	5 363	-	-	-	-	55 363
2051-29	Matériel et prestations informatiques	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-	-	5 000
218-29	Matériel et prestations informatiques	-	-	-	-	10 000	-	-	-	-	-	-	10 000
218-24	Acquisition de mobilier	-	-	-	-	-	3 000	-	-	-	-	-	3 000
2315-22	Travaux Programme	-	-	-	-	-	-	1 779 582	2 819 000	-	-	-	4 598 582
2315-23	Travaux Hors Programme	-	-	-	-	-	-	159 986	-	300 000	-	-	459 986
2315-30	Sécurisation champ captant	-	-	-	-	-	-	2 131	-	-	1 000	-	3 131
2315-31	UPEP mutualisée Artiguelouve	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	175 000	175 000
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 382 349</b>	<b>80 000</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>	<b>15 000</b>	<b>3 000</b>	<b>1 947 062</b>	<b>2 819 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 000</b>	<b>175 000</b>	<b>6 792 411</b>
	<b>RECETTES</b>												
001	Excédent investissement clôture	-	-	-	-	-	-	223 647	-	-	-	-	223 647
021	Autofinancement complémentaire	461 987	80 000	20 000	50 000	15 000	3 000	-	844 478	-	1 000	70 000	1 545 465
1064	Réserves règlementées	-	-	-	-	-	-	2 500	-	-	-	-	2 500
1068	Autres réserves	-	-	-	-	-	-	1 329 285	-	-	-	-	1 329 285
131	Subventions d'équipement (subventions CG-AEAG et participations collectivités)	-	-	-	-	-	-	394 130	574 522	300 000	-	105 000	1 373 652
1641	Emprunt 2021	-	-	-	-	-	-	-	1 400 000	-	-	-	1 400 000
2762	TVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2315-041	Transfert droit déduction TVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
211-040	Terrains	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000
28051-040	Amortissements des immobilisations	2 765	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 765
2813-040	Amortissements des immobilisations	38 031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 031
28156-040	Amortissements des immobilisations	833 552	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	833 552
281756-040	Amortissements des immobilisations	7 585	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 585
281758-040	Amortissements des immobilisations	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2818-040	Amortissements des immobilisations	32 929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 929
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 379 849</b>	<b>80 000</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>	<b>15 000</b>	<b>3 000</b>	<b>1 949 562</b>	<b>2 819 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 000</b>	<b>175 000</b>	<b>6 792 411</b>

# OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS

Art.	Libellés	Pose et renouvellement des poteaux incendie 2021	Total
4581-2021	<b>DÉPENSES</b>		
	Dépenses (à subdiviser par opération)	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
4582-2021	<b>RECETTES</b>		
	Recettes (à subdiviser par opération)	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

## PROJET DE PROGRAMME 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de programme 2021 :

### 1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T. total	Linéaire de canalisations (ml)	Matériaux des canalisations	Nombre de branchements
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	300 000 €	1500		
Abos	RD433, route de Pardies - Pose débitmètre sur F300	30 000 €	0	F	0
Arbus	Rue du château d'Abos - Déplacement réseau	15 000 €	60	PVC	1
Argagnon	Route de Mouilladé - Renouvellement réseau	272 000 €	1070	AC, PVC	22
Aubertin	Chemin de Dophiné - Renouvellement réseau	85 000 €	430	PVC	10
Aubertin	Chemin de la Juscle - Renouvellement réseau	163 000 €	750	PVC	10
Cardesse, Ledeuix	RD9, chemins Lasbarthes et Serremonne - Renouvellement réseau	255 000 €	1180	PVC, Pe	5
Cardesse	Chemin du Bois - Renouvellement encorbellement pont du Luzoué	12 000 €	15	PVC	0
Cuqeron	Chemin des Ecoles - Renouvellement PVC63	114 000 €	780	PVC	8
Lacommande	Chemin Balengou - Renouvellement réseau	48 000 €	270	PVC, Pe	2
Loubieng	Chemin de Mesplaterre - Renouvellement réseau	92 000 €	740	PVC	4
Lucq-de-Béarn	RD110 - Renouvellement réseau (tranche 3)	192 000 €	1090	AC, PVC	0
Maslacq	Rue de la Carrère - Renouvellement réseau	210 000 €	420	PVC	31
Monein, Cuqeron	Route de Lacommande	336 000 €	1125	AC, PVC	4
Monein	Chemin Candau - Renouvellement PVC110	225 000 €	1020	PVC	7
Mourenx	Rue de la Bourgade, renouvellement traversée Baise	30 000 €	20	F	0
<b>TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS</b>		<b>2 379 000 €</b>	<b>10470</b>		<b>104</b>

### 2. Autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	subventions
Arbus	Réhabilitation du réservoir HS (suite)	210 000 €	162 922 €
Aubertin	Renouvellement hydraulique réservoir sur tour	180 000 €	
Toutes communes	Clôtures et sécurisation ouvrages	50 000 €	
<b>TOTAL AUTRES OPERATIONS</b>		<b>440 000 €</b>	<b>162 922 €</b>
<b>TOTAL OPERATION P 2021</b>		<b>2 819 000 €</b>	<b>574 522 €</b>

### 3. UPEP POEY/ARTIGUELOUVE

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	subventions
Artiguelouve, Poey-de-Lescar	Construction d'une station de surveillance de la qualité du Gave de Pau en amont de P1A et P2A	175 000 €	105 000 €
<b>TOTAL OPERATION UPEP</b>		<b>175 000 €</b>	<b>105 000 €</b>

#### Total investissement

	INVESTISSEMENT	P2021
1. Renouvellement de canalisations et de branchements P2021	2 379 000 €	2 819 000 €
2. Autres opérations (ouvrages) P2021	440 000 €	
3. UPEP Poey-de-Lescar / Artiguelouve	175 000 €	
4. Informatique	15 000 €	
5. Renouvellement véhicule	20 000 €	
6. Investissements siège	50 000 €	
7. Acquisition de terrains	80 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 159 000 €</b>	

### COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

#### 1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 03/02/2021
ARGAGNON	Route de Mouilladé - Renouvellement réseau	272 000 €	étude en cours
ARTIGUELOUVE	RD2 - projet de tunnel - Déplacement réseau	20 000 €	à étudier
AUBERTIN	RD346 - Restructuration réseau	15 000 €	terminé
LUCQ DE BEARN	Chemin de Marquesouquères - Déplacement réseau et enlèvement AC150	59 000 €	terminé
MASLACQ	RD275 et chemin du pont vieux - Renouvellement réseau	219 000 €	finitions
MASLACQ	Rue de la Carrère - Renouvellement réseau	210 000 €	en cours
SAINT-FAUST	Impasse de l'école et chemin des crêtes - Renouvellement PVC110	29 000 €	terminé
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	400 000 €	environ 316 000 € HT engagés au 31/12/20
<b>TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS FIN P2020</b>		<b>1 224 000 €</b>	



## 2. Programme 2020 - ouvrages et autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 03/02/2021
Toutes communes	Pose de clôtures	40 000 €	en cours
Arbus	Réhabilitation des réservoirs du Haut Service	560 000 €	travaux suspendus
Monein	Travaux de réhabilitation réservoir Florence	240 000 €	finitions
Aubertin	Renouvellement hydraulique réservoir sur tour	180 000 €	consultation à lancer
Lacq	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	513 000 €	consultation en cours
27 communes	Etude des Schémas de Défense contre les Incendies	70 000 €	consultation à lancer
<b>TOTAL PROGRAMME OUVRAGES ET AUTRES OPERATIONS</b>		<b>1 603 000 €</b>	

<b>TOTAL TOUTES OPERATIONS</b>	<b>2 827 000 €</b>
--------------------------------	--------------------

### COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
EP2046	Travaux de plomberie connexes au renouvellement de réseau et branchements rue La Carrère à Maslacq	SPEM	977,57 €
EP2101	Constat d'huissier avant travaux de plomberie rue La Carrère à Maslacq	ALLIANCE ATLANTIQUE PYRÉNÉES	247,67 €
EP2102	Mise en place d'une purge automatique sur le réseau place Jules Verne à Mourenx	SAUR	3 601,34 €
EP2103	Renouvellement et maintenance de matériel topographique	TOPOCENTER	539,00 €
EP2104	Entretien des espaces verts 2021 au siège du Syndicat à Tarsacq	SARL EFDIM	6 180,00 €
EP2105	Contrôles de compactage route de Noarrieu et chemin Cauhapé à Castétis	GEOTEC	1 820,00 €

### COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « assainissement collectif » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,

celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « assainissement collectif » de Madame la Trésorière de Monein pour l'exercice 2020.

- DÉCLARE que le compte de gestion « assainissement collectif » 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2020 « assainissement collectif » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Madame la Trésorière de Monein, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :

§ Dépenses prévues.....	2 291 213,00 €
§ Dépenses réalisées.....	1 429 259,82 €
§ Restes à réaliser.....	200 443,00 €
§ Recettes prévues.....	2 291 213,00 €
§ Recettes réalisées.....	1 376 164,68 €
§ Restes à réaliser.....	186 897,00 €

- En fonctionnement :

§ Dépenses prévues.....	2 002 157,00 €
§ Dépenses réalisées.....	1 095 136,28 €
§ Recettes prévues.....	2 002 157,00 €
§ Recettes réalisées.....	1 868 967,15 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

§ Déficit d'investissement.....	53 095,14 €
§ Excédent de fonctionnement.....	773 830,87 €
§ Résultat global.....	720 735,73 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge. Ce document est approuvé à l'unanimité.

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	624 100,00	311 019,76			313 080,24
012	Charges de personnel et frais assimilé	72 000,00	72 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	33 749,01			13 250,99
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>743 100,00</b>	<b>416 768,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 331,23</b>
66	Charges financières	126 405,00	49 248,47	72 149,92		5 006,61
67	Charges exceptionnelles	170 500,00	7 985,00			162 515,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues	51 900,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 091 905,00</b>	<b>474 002,24</b>	<b>72 149,92</b>	<b>0,00</b>	<b>545 752,84</b>
023	Virement à la section d'investissement (	358 267,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	551 985,00	548 984,12			3 000,88
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>910 252,00</b>	<b>548 984,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>361 267,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 002 157,00</b>	<b>1 022 986,36</b>	<b>72 149,92</b>	<b>0,00</b>	<b>907 020,72</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				



**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 112 731,00	1 149 140,07			-36 409,07
74	Subventions d'exploitation	249 300,00	80 160,40			169 139,60
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	9 493,20			506,80
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 372 031,00</b>	<b>1 238 793,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 237,33</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		53,46			-53,46
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 372 031,00</b>	<b>1 238 847,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 183,87</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	121 883,00	121 876,69			6,31
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>121 883,00</b>	<b>121 876,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 493 914,00</b>	<b>1 360 723,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 190,18</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		508 243,33				

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement		1 492 720,00	880 074,94	200 443,00	412 202,06
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 492 720,00</b>	<b>880 074,94</b>	<b>200 443,00</b>	<b>412 202,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	427 310,00	427 308,19		1,81
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	49 300,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>476 610,00</b>	<b>427 308,19</b>	<b>0,00</b>	<b>49 301,81</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00			200 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>2 169 330,00</b>	<b>1 307 383,13</b>	<b>200 443,00</b>	<b>661 503,87</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	121 883,00	121 876,69		6,31
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>121 883,00</b>	<b>121 876,69</b>	<b>0,00</b>	<b>6,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 291 213,00</b>	<b>1 429 259,82</b>	<b>200 443,00</b>	<b>661 510,18</b>
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	715 000,00	343 808,29	186 897,00	184 204,71
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 105)	250 000,00	250 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>965 000,00</b>	<b>593 808,29</b>	<b>186 897,00</b>	<b>184 204,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	17 411,10		182 588,90
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>1 165 000,00</b>	<b>611 219,39</b>	<b>186 897,00</b>	<b>366 883,61</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	358 267,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	551 985,00	548 984,12		3 000,88
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>910 252,00</b>	<b>548 984,12</b>	<b>0,00</b>	<b>361 267,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 075 252,00</b>	<b>1 160 203,51</b>	<b>186 897,00</b>	<b>728 151,49</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		215 961,17			

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2020 « assainissement collectif », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- excédent d'exploitation 2020 .....	265 587,54 €
- excédent reporté .....	508 243,33 €
Soit un excédent cumulé.....	773 830,87 €
- déficit d'investissement 2020 .....	269 056,31 €
- excédent reporté .....	215 961,17 €
- déficit des restes à réaliser .....	13 546,00 €
Soit un besoin de financement .....	66 641,14 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2021 « assainissement collectif » le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
§ En dépenses d'investissement (compte 001) .....	53 095,14 €
§ En recettes d'investissement (compte 1068) .....	66 641,14 €
§ En recettes d'exploitation (compte 002) .....	707 189,73 €

## OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2020

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, sur le bilan de la politique foncière menée par le Syndicat, document qui sera annexé au compte administratif 2020. Les acquisitions ou ventes suivantes ont été réalisées en 2020 sur le budget « assainissement collectif » :

**A – aliénations** : néant

**B – acquisitions** : néant

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND connaissance des opérations immobilières effectuées par le Syndicat au cours de l'exercice 2020.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente délibération qui sera annexée au compte administratif 2020.

## EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2021 « assainissement collectif ».

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 4 768 473,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 180 775,00	2 180 775,00
Investissement	2 587 698,00	2 587 698,00
Total	4 768 473,00	4 768 473,00

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président.
- VOTE le budget primitif 2021 « assainissement collectif ».

### SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES		POUR MÉMOIRE	RÉALISÉ	BP
		BP + DM 2020	2020	2021
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>624 100</b>	<b>311 019,76</b>	<b>603 200</b>
604	Achat d'études, prestations de services	170 000	87 323,36	200 000
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	75 000	64 686,24	75 000
6062	Produits de traitement	5 000	1 175,59	5 000
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000	0,00	1 000
61523	Entretien et réparations sur réseaux	40 000	34 418,90	50 000
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	7 500	11 748,00	15 000
6156	Maintenance	130 000	64 258,97	110 000
6161	Primes d'assurances multirisques	10 600	10 496,20	11 000
617	Etudes et recherches	150 000	13 760,66	100 000
618	Divers (documentation)	100	0,00	100
6222	Com. recouvrement redevance d'assainissement	7 000	7 251,21	8 000
6226	Honoraires	1 000	0,00	1 000
6227	Frais d'acte et de contentieux	2 000	0,00	2 000
6231	Annonces et insertions	1 500	1 440,00	1 500
6241	Transport sur achats	100	0,00	100
6261	Frais d'affranchissement	0	0,00	0
6262	Frais de télécommunications (postes relèvement)	10 000	1 750,80	10 000
627	Services bancaires et assimilés	1 000	263,83	1 000
6287	Remboursement de frais (GAVE et BAÏSE)	12 000	12 020,00	12 000
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	300	426,00	500
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>72 000</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement (budget AEP)	72 000	72 000,00	72 000
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0,00	0
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>47 000</b>	<b>33 749,01</b>	<b>52 000</b>
6541	Créances admises en non-valeur	5 000	0,00	5 000
6542	Créances éteintes	5 000	0,00	5 000
658	Charges diverses de gestion courante	37 000	33 749,01	42 000
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>126 405</b>	<b>121 398,39</b>	<b>110 915</b>
66111	Charges d'intérêts des emprunts et dettes	131 719	131 718,32	117 560
661121	ICNE de l'année N	72 156	72 149,92	60 505
661122	ICNE de l'année N-1	-82 470	-82 469,85	-72 150
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000	0,00	5 000
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>170 500</b>	<b>7 985,00</b>	<b>170 500</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000	7 985,00	20 000
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	150 000	0,00	150 000
678	Autres charges exceptionnelles	500	0,00	500
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>51 900</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>
022	Dépenses imprévues	51 900	0,00	50 000
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>551 985</b>	<b>548 984,12</b>	<b>569 542</b>
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 000	0,00	3 000
6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	548 985	548 984,12	566 542
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0	0,00	0
<b>023</b>	<b>AUTOFINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>358 267</b>	<b>0,00</b>	<b>552 618</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>		<b>2 002 157</b>	<b>1 095 136,28</b>	<b>2 180 775</b>

**II - RECETTES**

		POUR MÉMOIRE	RÉALISÉ	BP
		BP + DM 2020	2020	2021
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0,00	0
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>1 112 731</b>	<b>1 149 140,07</b>	<b>1 118 231</b>
704	Travaux	0	510,90	0
70611	Redevances assainissement collectif	940 000	930 915,21	935 000
70613	Participation pour assainissement collectif (communes + PFAC)	172 731	217 713,96	183 231
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>249 300</b>	<b>80 160,40</b>	<b>216 600</b>
741	Primes d'épuration	14 300	33 073,00	10 000
748	Autres subventions d'exploitation	235 000	47 087,40	206 600
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>10 000</b>	<b>9 493,20</b>	<b>10 000</b>
7588	Produits divers de gestion courante (autres)	10 000	9 493,20	10 000
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
761	Produits financiers (diverses communes)	0	0,00	0
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>53,46</b>	<b>0</b>
7711	Dédits et pénalités perçues	0	0,00	0
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0	53,46	0
773	Mandats annulés exercices antérieurs	0	0,00	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0,00	0
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>121 883</b>	<b>121 876,69</b>	<b>128 755</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transf au cpte de résultat	121 883	121 876,69	128 755
791	Transferts de charges d'exploitation	0	0,00	0
<b>002</b>	<b>EXCÉDENT EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>508 243</b>	<b>508 243,33</b>	<b>707 189</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>		<b>2 002 157</b>	<b>1 868 967,15</b>	<b>2 180 775</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Art.	Libellés	Opérations non affectées	Terrains	Matériel de bureau et informatique	TRAVAUX			Total
					RAR 2020	Programme 2021	Hors programme 2021	
<b>001</b>	<b>DÉPENSES</b>							
001	Déficit investissement clôture	-	-	-	53 095	-	-	53 095
020	Dépenses imprévues	49 225	-	-	-	-	-	49 225
139111-040	Subventions d'équipements Agence de l'Eau	45 046	-	-	-	-	-	45 046
13912-040	Subventions d'équipements Régions	17 394	-	-	-	-	-	17 394
13913-040	Subventions d'équipements Départements	48 219	-	-	-	-	-	48 219
13914-040	Subventions d'équipements Communes	2 356	-	-	-	-	-	2 356
13915-040	Subventions d'équipements Gpmts collectivités	6 250	-	-	-	-	-	6 250
13918-040	Subventions d'équipements Autres	9 490	-	-	-	-	-	9 490
1641	Emprunts	391 450	-	-	-	-	-	391 450
1687	Emprunts	21 730	-	-	-	-	-	21 730
2111-25	Terrains	-	10 000	-	-	-	-	10 000
2183-24	Matériel de bureau et informatique	-	-	10 000	-	-	-	10 000
2315-22	Travaux Programme	-	-	-	154 112	1 223 000	-	1 377 112
2315-23	Travaux Hors Programme	-	-	-	46 331	-	300 000	346 331
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>591 160</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>253 538</b>	<b>1 223 000</b>	<b>300 000</b>	<b>2 387 698</b>
<b>001</b>	<b>RECETTES</b>							
001	Excédent de clôture	-	-	-	-	-	-	0
021	Autofinancement complémentaire	21 618	10 000	10 000	-	511 000	-	552 618
1068	Apports, dotations et réserves	-	-	-	66 641	-	-	66 641
13111	Subventions de l'AEAG	-	-	-	47 200	162 000	-	209 200
1313	Subventions du Département	-	-	-	25 798	-	-	25 798
1314	Participations des communes	-	-	-	98 899	-	150 000	248 899
1315	Participations de gpmts de collectivités	-	-	-	-	-	50 000	50 000
1318	Participations des particuliers	-	-	-	15 000	-	100 000	115 000
1641	Emprunt 2021	-	-	-	-	550 000	-	550 000
2111-040	Terrains nus	3 000	-	-	-	-	-	3 000
281532-040	Amortissement des réseaux	531 092	-	-	-	-	-	531 092
2817532-040	Amortissement des réseaux mis à disposition	35 450	-	-	-	-	-	35 450
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>591 160</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>253 538</b>	<b>1 223 000</b>	<b>300 000</b>	<b>2 387 698</b>

## OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS

Art.	Libellés	Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	Total
4581-10	<b>DÉPENSES</b> Dépenses (à subdiviser par opération)	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
4582-10	<b>RECETTES</b> Recettes (à subdiviser par opération)	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>

### PROJET DE PROGRAMME 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de programme 2021 :

Année	Système concerné	Commune	Action	Unité	source	Coût (€HT) prog SMEAGB
2019	Lacq-Abidos	Abidos	Réhabilitation rue du Moulin	10,4ml	SDA	3 500,00 €
2020-2022	Tarsacq	Abos	Réhabilitation réseau EU Route de Tarsacq	150m chemisage + 9 branchements chemisage + 22 regards + 7 boîtes de branchement à renouveler + 5 manchettes + 1 selle de branchement + chemisage conduite de branchement (30,6ml)	SDA	94 000,00 €
2020	Tarsacq	Arbus	Réhabilitation ponctuelle et regards	4 regards + 1 manchette	SDA	7 600,00 €
2020	Tarsacq	Artiguelouve	Réparations ponctuelles, réhabilitation sur réseau principal, route d'aubertin et regards	9 manchettes + 95 ml de conduite + 4 regards	SDA	70 700,00 €
2023	Lacq-Abidos	Lacq	Chemin Carriou	Pose de 4 manchettes + 8 regards à réhabiliter + hydrocurage Dynamique	SDA	17 000,00 €
2019	Lacq-Abidos	Pardies	réhabilitation réseau EU rue des Ayguettes	Réhabilitation de 1 regard + 2 manchettes	SDA	3 900,00 €
2019	Tarsacq	Laroin	réhabilitation réseau EU rue principale	2 manchettes + 6 regards + 4 branchements	SDA	18 900,00 €
2019	Biron	Biron	Programme de réhabilitation des conduites sur Biron	98 m conduite + 2 manchettes +5 regards	SDA	22 400,00 €
2020	Biron	Biron	Mise en place sonde piezo dans le PR Echangeur	-	SDA	2 000,00 €
2020	Tarsacq	Tarsacq	Réparations ponctuelles chemin de la STEP + rue de pau	2 manchettes + 5 regard + 1 branchement	SDA	17 200,00 €
2020	Tarsacq	Laroin	Programme de réhabilitation des branchements	33 branchements à réhabiliter	SDA	42 500,00 €
2021	Tarsacq	Laroin	Mise en place d'un débitmètre sur le refoulement vers LONS du PR Maison des Lacs	-	SDA	6 500,00 €
2023	Lacq-Abidos	Lacq	Réparation ponctuelle rue de la Gare	81ml de chemisage	SDA	26 700,00 €
2021	Lacq-Abidos	Lacq	Réparation ponctuelle et chemisage continu sur chemin de Terres Naves	9 manchettes, 27 regards, 240ml de chemisage	SDA	80 100,00 €
2020	Tarsacq	Artiguelouve	déplacement réseau pour le tunnel piétonnier	115m	H-SDA	50 000,00 €
2021	Maslacq	Maslacq	Desserte route de Lagor	320m + 6 branchements	H-SDA	178 000,00 €
2021	Tarsacq	Abos	Desserte rue Forcade	180 m	H-SDA	90 000,00 €
2020	Tarsacq	Laroin	Desserte chemin des Ecoles	550m - 5 branchements -1 PR	H-SDA	280 000,00 €
2021	Lacq-Abidos	Lacq	Desserte terrains Canoë		H-SDA	75 000,00 €
2020	Lacq-Abidos	Pardies	Sécurisation PR AYGUETTES + renouvellement armoire		H-SDA	12 000,00 €
2020			Déplacements réseaux liés à l'urbanisation		H-SDA	50 000,00 €
2020			Travaux imprévus		H-SDA	75 000,00 €
<b>Total SDA en € H.T.</b>						<b>413 000,00 €</b>
<b>Total Hors Programme SDA en € H.T.</b>						<b>810 000,00 €</b>
<b>Total en € H.T.</b>						<b>1 223 000,00 €</b>
<b>Total reliquats 2020 à reporter en € H.T.</b>						<b>200 000,00 €</b>
<b>Total nouveaux investissements 2021 en € H.T.</b>						<b>1 023 000,00 €</b>

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 03/02/2021
Toutes communes	réhabilitation	Réhabilitation/réparations ponctuelles de réseau, branchements et regards	200 000 €	Travaux sans tranchée : consultation
ARTIGUELOUVE	réhabilitation	Aménagement d'un DO en amont du PR Hameau	8 500 €	Génie Civil terminé - Télésurveillance : en cours
LACQ	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique et canalisations PR Gare	16 000 €	en cours
LAROIN	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique PR stade	6 000 €	en cours
TARSACQ	réhabilitation P2019 et P2020	Amélioration des performances et fiabilisation de la Station d'Épuration	587 500 €	en période d'observation
Toutes	Imprévus	Travaux imprévus	30 000 €	40 000 € engagé au 31/12/2020
Toutes	extensions	Extensions de réseau liées à l'urbanisation	30 000 €	53 000 € engagé au 31/12/2020
11 communes (CCLO)	étude	Etude des schémas directeurs d'eaux pluviales	112 800 €	en cours

## COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
AC2101	Essais préalables à la réception de travaux d'extension du réseau rue du Grand Plane à Tarsacq et chemin de Marriau à Lacq	PRÉBENDÉ Assainissement	600,00 €
AC2102	Autosurveillance des STEP de Tarsacq, Abidos, Maslacq et Vieilleségure 2021	LABORATOIRE DES PYRENEES ET DES LANDES	20 000,00 €
AC2103	Contrôles de compactage après travaux d'extension du réseau d'assainissement à Lacq, Laroin et Tarsacq	GEOTEC	1 680,00 €

## COMPÉTENCE « SPANC »

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « SPANC » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « SPANC » de Madame la Trésorière de Monein pour l'exercice 2020.

- DÉCLARE que le compte de gestion « SPANC » 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2020 « assainissement non collectif » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Madame la Trésorière de Monein, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :

§ Dépenses prévues.....	0,00 €
§ Dépenses réalisées.....	0,00 €
§ Restes à réaliser .....	0,00 €
§ Recettes prévues.....	0,00 €
§ Recettes réalisées .....	0,00 €
§ Restes à réaliser .....	0,00 €

- En fonctionnement :

§ Dépenses prévues.....	357 049,00 €
§ Dépenses réalisées.....	132 788,82 €
§ Recettes prévues.....	357 049,00 €
§ Recettes réalisées .....	238 729,55 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

§ Excédent d'investissement .....	0,00 €
§ Excédent de fonctionnement.....	105 940,73 €
§ Résultat global .....	105 940,73 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge. Ce document est approuvé à l'unanimité.

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	240 600,00	82 718,82		157 881,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 000,00	50 000,00		49 000,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00			5 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>344 600,00</b>	<b>132 718,82</b>	<b>0,00</b>	<b>211 881,18</b>
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	70,00		1 430,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.				
022	Dépenses imprévues	10 949,00			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>357 049,00</b>	<b>132 788,82</b>	<b>0,00</b>	<b>224 260,18</b>
023	Virement à la section d'investissement (				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (				
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>357 049,00</b>	<b>132 788,82</b>	<b>0,00</b>	<b>224 260,18</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00			

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations de s	310 000,00	191 680,00		118 320,00
74	Subventions d'exploitation	8 175,00	8 175,00		
75	Autres produits de gestion courante				
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>318 175,00</b>	<b>199 855,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 320,00</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>318 175,00</b>	<b>199 855,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 320,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>318 175,00</b>	<b>199 855,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 320,00</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		38 874,55			

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2020 « assainissement non collectif », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- déficit d'exploitation 2020 ..... 67 066,18 €  
 - excédent reporté ..... 38 874,55 €

Soit un excédent cumulé..... 105 940,73 €

- déficit d'investissement 2020 ..... 0,00 €  
 - déficit reporté ..... 0,00 €  
 - déficit des restes à réaliser ..... 0,00 €

Soit un excédent de financement ..... 105 940,73 €

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2021 « SPANC » le résultat de l'exercice 2020 comme suit :  
 § En recette d'investissement (compte 001) ..... 0,00 €  
 § En recettes d'investissement (compte 1068) ..... 0,00 €  
 § En recettes d'exploitation (compte 002) ..... 105 940,73 €

**EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2021 « SPANC ».

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 475 940,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	475 940,00	475 940,00
Investissement	NÉANT	
Total	475 940,00	475 940,00

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président.  
 - VOTE le budget primitif 2021 « SPANC ».



### SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES	POUR MÉMOIRE BP + DM 2020	RÉALISÉ 2020	BP 2021
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>240 600</b>	<b>82 718,82</b>	<b>348 600</b>
604 Achat de prestations de services	220 000	70 192,28	310 000
6068 Autres matières et fournitures	1 000	0,00	1 000
6156 Maintenance	5 000	4 174,13	6 000
617 Etudes et recherches	3 000	0,00	20 000
618 Divers	1 500	0,00	1 500
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 000	2 328,48	2 000
623 Publicité, publications, relations publiques	1 500	0,00	1 500
626 Frais postaux et de télécommunications	500	0,00	500
627 Services bancaires et frais assimilés	100	23,93	100
628 Divers (frais liés à la mise à disposition)	6 000	6 000,00	6 000
6287 Remboursements de frais	0	0,00	0
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>99 000</b>	<b>50 000,00</b>	<b>90 000</b>
621 Personnel extérieur au service (mise à dispo personnel)	99 000	50 000,00	90 000
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0	0,00	0
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>	<b>5 000</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000</b>
6541 Créances admises en non-valeur	2 500	0,00	2 500
6542 Créances éteintes	1 500	0,00	1 500
658 Charges diverses de la gestion courante	1 000	0,00	1 000
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 500</b>	<b>70,00</b>	<b>1 500</b>
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500	70,00	1 500
6742 Subventions exceptionnelles d'équipement	0	0,00	0
678 Autres charges exceptionnelles	0	0,00	0
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>10 949</b>	<b>0,00</b>	<b>30 840</b>
022 Dépenses imprévues	10 949	0,00	30 840
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>357 049</b>	<b>132 788,82</b>	<b>475 940</b>
<b>II - RECETTES</b>	<b>POUR MÉMOIRE BP + DM 2020</b>	<b>RÉALISÉ 2020</b>	<b>BP 2021</b>
<b>70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>310 000</b>	<b>191 680,00</b>	<b>370 000</b>
7062 Redevances d'assainissement non collectif	310 000	191 680,00	370 000
<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 175</b>	<b>8 175,00</b>	<b>0</b>
74 Subventions d'exploitation	8 175	8 175,00	0
7478 Autres organismes	0	0,00	0
<b>75 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
758 Produits divers gestion courante	0	0,00	0
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0,00	0
<b>002 EXCÉDENT EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>38 874</b>	<b>38 874,55</b>	<b>105 940</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>357 049</b>	<b>238 729,55</b>	<b>475 940</b>

## AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'avancement de la campagne de contrôle des installations existantes :

COMMUNES	Installations ANC recensées	Installations à contrôler en 2020 Prestataire Véolia	Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées (absents, refus)		Installations non concernées (inhabitables, assainissement collectif)	Installation à contrôler Syndicat 3° passage	Avis de passage envoyés		Contrôles réalisés		Pénalités	
	nombre	nombre	nombre	%	nombre	%		nombre	nombre	nombre	%	nombre	%	nombre
ABIDOS	7	0	0		0			0	0		0		0	
ABOS	28	2	2	100%	0	0%		3	3	100%	3	100%	0	0%
ARBUS	103	9	5	56%	3	33%	1	1	100%	0	0%	0		
ARGAGNON	202	3	2	67%	1	33%	0	0		0		0		
ARTIGUELOUVE	167	6	6	100%	0	0%		0		0		0		
AUBERTIN	314	151	141	93%	5	3%	5	0		0		0		
BIRON	14	5	3	60%	0	0%	2	0		0		0		
CARDESSE	78	20	0	0%	0	0%		0		0		0		
CASTETIS	270	3	2	67%	0	0%	1	1	100%	0	0%	0	0%	
CASTETNER	75	1	0	0%	1	100%		0		0		0		
CUQUERON	89	2	2	100%	0	0%		0		0		0		
LACOMMANDE	43	20	15	75%	1	5%	4	0		0		0		
LACQ	32	3	3	100%	0	0%		0		0		0		
LAGOR	228	15	11	73%	3	20%	1	11	100%	9	82%	2	18%	
LAHOURCADE	333	229	83	36%	17	7%	9	0		0		0		
LAROIN	116	5	4	80%	1	20%		0		0		0		
LUCQ DE BERN	379	248	0	0%	0	0%		1	100%	0	0%	0		
MASLACQ	72	3	1	33%	2	67%		1	100%	1	100%	0		
MONEIN	1029	549	409	74%	114	21%	20	10	0%	0	0%	0	0%	
NOGUERES	16	0	0		0			0		0		0		
OS MARSILLON	26	0	0		0			0		0		0		
PARBAYSE	134	3	3	100%	0	0%		2	100%	0	0%	0	0%	
PARDIES	8	1	1	100%	0	0%		0		0		0		
SAINT FAUST	331	2	1	50%	0	0%	1	4	100%	2	50%	2	50%	
SARPOURENX	132	54	49	91%	4	7%	1	0		0		0		
SAUVELADE	104	2	0	0%	0	0%	2	0		0		0		
TARSACQ	34	0	0		0			1	100%	0	0%	1	100%	
VIELLESEGURE	104	2	1	50%	0	0%	1	0		0		0		
<b>TOTAL</b>	<b>4468</b>	<b>1338</b>	<b>744</b>	<b>56%</b>	<b>152</b>	<b>20%</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>71%</b>	<b>15</b>	<b>43%</b>	<b>5</b>	<b>14%</b>

**Ø Participation 2021 du budget « assainissement collectif » aux frais de fonctionnement du Syndicat** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat dispose d'un budget principal (budget eau potable) et de deux budgets annexes (budgets assainissement collectif et assainissement non collectif). L'ensemble des frais de personnels, d'acquisition et d'entretien des matériels et fournitures, ainsi que des autres charges courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat est imputé sur le budget principal c'est-à-dire le budget eau potable.

Conformément aux termes de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, le Président propose de fixer, pour l'exercice 2021, le montant de la participation du budget « assainissement collectif » au profit du budget « eau potable » en fonction du volume des moyens humains et matériels effectivement employés pour faire fonctionner le service.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à 84 000 € le montant de la participation 2021 du budget « assainissement collectif » au profit du budget « eau potable » :

- frais de personnel.....	72 000 €
- autres frais de fonctionnement.....	12 000 €
- TOTAL.....	84 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

- PRÉCISE que le paiement et le recouvrement de ces sommes pourra se faire en plusieurs acomptes étalés sur l'exercice 2021.

**Ø Participation 2021 du budget « assainissement non collectif » aux frais de fonctionnement du Syndicat** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat dispose d'un budget principal (budget eau potable) et de deux budgets annexes (budgets assainissement collectif et assainissement non collectif). L'ensemble des frais de personnels, d'acquisition et d'entretien des matériels et fournitures, ainsi que des autres charges courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat est imputé sur le budget principal c'est-à-dire le budget eau potable.

Conformément aux termes de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, le Président propose de fixer, pour l'exercice 2021, le montant de la participation du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » en fonction du volume des moyens humains et matériels effectivement employés pour faire fonctionner le service.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à 96 000 € le montant de la participation 2021 du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » :

- frais de personnel.....	90 000 €
- autres frais de fonctionnement.....	6 000 €
- TOTAL.....	96 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

- PRÉCISE que le paiement et le recouvrement de ces sommes pourra se faire en plusieurs acomptes étalés sur l'exercice 2021.

**Ø Antennes radioélectriques sur ouvrages du Syndicat – redevance annuelle – exercice 2021** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des antennes radioélectriques ont été mises en place avec l'autorisation du Syndicat sur divers ouvrages existants.

Il précise qu'il convient de procéder au recouvrement de la redevance annuelle d'occupation.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE comme suit la redevance annuelle de l'exercice 2021 pour l'occupation d'ouvrages ou de terrains appartenant au Syndicat par des antennes radioélectriques :

RÉSERVOIR	UTILISATEUR	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
AUBERTIN	RADIO PAÏS à Lescar	400 €	80 €	480 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recouvrement de cette somme auprès des établissements concernés.

Ø **Subvention allouée à l'association Eau Vive – exercice 2021** : Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par l'association Eau Vive qui met en œuvre et finance des projets d'alimentation en eau potable en faveur des populations du SENEGAL, du BURKINA FASO, du MALI et du NIGER.

Il propose de lui allouer une subvention au titre de 2021 dont le montant est fixé par le Comité Syndical.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à la somme de 3 000 € le montant de la subvention allouée à l'association Eau Vive Pau Pyrénées (Esplanade Vandenberghe – 64140 BILLÈRE) au titre de l'action définie ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ø **Règlement amiable du dommage matériel subi par M. Richard THALMANN à l'occasion de travaux d'eau potable** : Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au début du mois de décembre dernier le véhicule de Monsieur Richard THALMANN a été endommagé en roulant sur le tampon fonte d'une niche à compteur non scellée pendant des travaux de restructuration du réseau d'alimentation en eau potable impasse du Vieux Mont. Le Syndicat était maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ces travaux.

Il précise que le véhicule concerné est un véhicule récent en très bon état et que la portière avant gauche a été grevée d'un impact important sur la carrosserie, les dégâts portant également sur les parechocs avant et arrière. Deux devis de réparation ont été demandés : l'un s'élève à 1 175,40 € TTC et l'autre à 1 000 € TTC. Monsieur le Président propose à l'assemblée d'indemniser à l'amiable le préjudice subi par Monsieur Richard THALMANN et de lui allouer une indemnité compensatrice maximale de 1 000 € pour le préjudice subi. Cette indemnité sera versée à Monsieur THALMANN sur présentation de la facture de réparation du véhicule et le montant de l'indemnité sera égal au montant de la facture dans la limite de 1 000 €.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'allouer à Monsieur Richard THALMANN une indemnité compensatrice maximale de 1 000 € pour le préjudice subi sur son véhicule à l'occasion de travaux de restructuration du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Mont.

- PRÉCISE que cette indemnité sera versée à Monsieur THALMANN sur présentation de la facture de réparation du véhicule et que le montant de l'indemnité sera égal au montant de la facture dans la limite de 1 000 €.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ø **Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat et le Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'opération de réhabilitation du pont de la RD31 à LACQ** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'opération à venir de réhabilitation du pont de la route départementale n°31 à LACQ. Cette opération, qui devrait débuter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et dont la durée est estimée à 15 mois, comporte :

- Des travaux de réhabilitation de la suspension, de la charpente métallique et du tablier en béton armé : ces travaux concernent le Département (montant estimatif : 3 200 000,00 € HT),
- Des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées accrochées sous le pont : ces travaux concernent le Syndicat (montant estimatif : 513 000,00 € HT).

Les travaux de réhabilitation du pont et de renouvellement des canalisations du Syndicat et de leurs supports sont intimement liés du fait de la méthodologie envisagée pour les travaux et de leur planification. En effet, la complexité des travaux envisagés nécessite une coordination délicate dans une emprise contrainte et restreinte et justifie la passation d'un marché unique sans allotissement.

Le Département et le Syndicat envisagent donc de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique. Le Département assurerait la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération et le Syndicat verserait sa participation à la fin des travaux. Le Président donne lecture du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat et le Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'opération de réhabilitation du pont de la RD31 à LACQ.

- ACCEPTE que le Département assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Ø Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du Plan d'Actions Territorial du Gave de Pau (PAT) pour la fourniture et la pose de matériels de métrologie afin d'améliorer le suivi des captages pour la production d'eau potable** : Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet mené par le Plan d'Actions Territorial du Gave de Pau (PAT) visant à améliorer le suivi des captages pour la production d'eau potable. Il s'agit de compléter et d'harmoniser les paramètres suivis sur les captages des 5 collectivités regroupées au sein du Plan d'Actions Territorial du Gave de Pau. Afin d'optimiser la procédure d'achat et de faciliter l'instruction de la demande de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Pyrénées-Atlantiques), les collectivités regroupées au sein du Plan d'Actions Territorial du Gave de Pau proposent de constituer un groupement de commandes dont le Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région de Jurançon serait le coordinateur.

Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat, le Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région de Jurançon, le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Trois Cantons et la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées afin de déterminer l'ensemble des conditions administratives, techniques et financières de ce groupement de commandes pour la fourniture et la pose de matériels de métrologie en vue d'améliorer le suivi des captages pour la production d'eau potable. Il donne lecture du projet de convention.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat, le Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région de Jurançon, le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Trois Cantons et la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées pour la fourniture et la pose de matériels de métrologie afin d'améliorer le suivi des captages pour la production d'eau potable.

- APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes.

- ACCEPTE que le Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région de Jurançon soit désigné coordinateur du groupement de commandes.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Le Comité Syndical,

Le Président,